

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

SAMEDI 22 AVRIL 1916

Au début d'octobre dernier, M. L..., de Charleroi, vint demander aux Dames de Saint-André, avenue de l'Hippodrome, à Ixelles, l'autorisation pour son fils, novice aux Pères Blancs de Monseigneur Lavigerie, surpris à Charleroi par la guerre et désireux de rejoindre son noviciat en Hollande, d'échanger, en cet établissement de l'avenue de l'Hippodrome, son costume ecclésiastique contre un vêtement civil. La supérieure, Madame Félicité, ne crut pas devoir refuser un aussi simple service.

Le jeune novice fut arrêté, quelques jours après, à Turnhout ; il avait commis l'imprudence de jaser en route avec un individu auquel il avait confié son intention de rejoindre le front s'il parvenait à passer en Hollande. Les religieuses – et son père, de même – ignoraient qu'il eut formé ce projet. Mais la « *polizei* » ne les crut pas. Le père fut condamné à trois ans de prison comme complice ! Quant à la Supérieure des Dames de Saint-André, elle reçut, avec deux autres

religieuses, l'ordre de prendre immédiatement le train pour Turnhout. On leur dit de se munir de bagages pour deux jours. Ces dames partirent très confiantes, s'imaginant qu'on allait simplement les questionner sur cette affaire. Leur illusion fut de courte durée. Condamnées également pour complicité, elles furent dirigées vers Siegburg (Allemagne), où elles sont, depuis trois mois et demi déjà, soumises au régime des criminelles de droit commun. Après de longues supplications, elles ont obtenu de pouvoir quitter le vêtement de la prison et reprendre leurs robes de religieuses. Mais elles doivent, pour cette faveur, payer un mark par jour (1).

- (1) Les Dames de Saint-André ont été libérées après huit mois de détention.